

Éducation
aux droits humains

Comprendre • Agir
Découvrir

La peine de mort et son abolition

Livret pédagogique

à destination de toute personne
en posture d'éducation ou d'animation.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

« Tel était le premier mérite de l'approche d'Amnesty International : ne pas traiter la peine de mort en soi, comme s'il s'agissait d'un problème autonome, mais l'inscrire parmi les atteintes aux droits fondamentaux de l'homme, dont le premier est le droit à la vie. »

Robert Badinter, garde des sceaux à l'initiative de l'abolition de la peine de mort en France

« Si nous pensons que le meurtre est mauvais et qu'il n'est pas admissible dans notre société, alors il doit être mauvais pour tout le monde, pas seulement pour les individus mais aussi pour les gouvernements. »

Sister Helen Prejean, autrice et militante contre la peine de mort aux États-Unis

La peine de mort et son abolition

Découvrir, comprendre, agir

Sommaire

L'Éducation aux droits humains	p. 08
Introduction	p. 10
Conseils pour la mise en place des activités	p. 12
<u>1.</u> Introduction à la peine de mort	p. 14
1. Qu'est-ce que la peine de mort ? Le fil des mots	p. 16
2. Les faits et les mythes sur la peine de mort. Recherche documentaire	p. 18
3. Avec la peine de mort, quels droits et quelle justice ? Débat	p. 20
4. Le point sur la situation. Carte du monde	p. 22
5. Comprendre la peine de mort. Quiz mouvant	p. 24
<u>2.</u> La lutte pour l'abolition de la peine de mort, hier et aujourd'hui	p. 26
1. L'abolition de la peine de mort. La frise chronologique	p. 28
2. Focus sur le combat de M. Badinter pour l'abolition. Arpentage	p. 30
3. Micro-trottoir en 1981. Vidéo	p. 32
4. Un combat toujours d'actualité. Étude de cas	p. 34
<u>3.</u> Les droits humains et la peine de mort	p. 36
1. La DUDH et la peine de mort. Étude de cas	p. 38
2. Les mineurs et la peine de mort. Étude de cas	p. 40
3. Expérimenter les discriminations. Le pas en avant	p. 42
4. La peine de mort et les discriminations - États-Unis. Étude de cas	p. 46

4. La peine de mort fait débat **p. 48**

- 1. Pour ou contre ?** Débat p. 50
- 2. Le débat 6/6.** Débat p. 52
- 3. Faut-il abolir la peine de mort aux États-Unis ?**
Jeu de rôles p. 54
- 4. À vos plaidoiries !** Débat p. 56

5. Activités créatives : un monde sans peine de mort est possible **p. 58**

- 1. Une autre histoire pour Petit Bourreau.** Dessin p. 60
- 2. Clamez le droit à la vie !** Slam p. 62
- 3. Une affiche pour l'abolition de la peine de mort.**
Arts plastiques p. 64
- 4. Vos mots pour les enfants.** Rédaction p. 66

Fiches mémo **p. 68**

Fiche mémo 1 - L'indispensable sur les droits humains. p. 70

Fiche mémo 2 - La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Origines et définition p. 72

Fiche mémo 3 - La peine de mort. p. 74

Fiche mémo 4 - Les droits humains en lien avec la peine de mort. p. 78

Annexes **p. 80**

Annexe 1 - Glossaire p. 82

Annexe 2 - Ressources p. 86

Rédaction : Le service de Éducation aux droits humains d'Amnesty International France. Merci aux sections d'Amnesty International du Royaume Uni, des États-Unis, de Suisse et de Belgique qui nous ont inspiré certaines activités de ce livret.

Mise en page et illustration : Adequat et Marine Fustec Date de publication : 2022
L'ensemble de ce livret emploie l'expression droits humains pour parler des droits et libertés contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ce livret a été rédigé avec la volonté de proposer une écriture attentive au genre et au respect de l'égalité entre les sexes.

L'Éducation aux droits humains

L'Éducation aux droits humains contribue à l'émergence d'une société plus juste et plus égalitaire. C'est un moyen de créer une culture où les droits humains de tous les membres de la société sont compris et protégés, où davantage de personnes connaissent leurs droits, sont en mesure de les faire valoir, respectent et défendent ceux d'autrui.

L'Éducation aux droits humains a pour objectif :

- D'accompagner une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains ;
- De partager **des connaissances et des compétences** qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre ;
- D'encourager à se questionner sur les **attitudes et les comportements**.

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir. Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Ressources disponibles sur l'espace éducation :
www.amnesty.fr/education

Vous souhaitez mener des projets d'Éducation aux droits humains ou commander ce livret en version papier, contactez :

- Notre secrétariat national : education@amnesty.fr
- Le groupe local d'Amnesty International près de chez vous : amnesty.fr/pres-de-chez-vous

Introduction.

Les droits humains et la peine de mort.

La peine de mort viole le droit à la vie inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que le droit à ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Elle est la négation absolue des droits humains.

En France, même si la peine de mort a été abolie en 1981, il reste difficile d'aborder la question sans susciter de débats passionnés. En effet, ce sujet est très généralement mis en avant lors d'un événement tragique, très lourd émotionnellement.

Sensibiliser et éduquer à la peine de mort et son abolition nécessite ainsi une prise de distance, et consiste à faire naître au moins un début de réflexion collective et individuelle. Ce livret propose des outils et une approche pour aborder cette thématique sensible et parfois clivante avec des publics divers. Les activités abordent la peine de mort sous l'angle de la justice et de ses liens avec les droits humains en se basant sur les textes de référence tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elles apportent une meilleure connaissance de son application dans le monde, aujourd'hui et hier, en s'appuyant sur des cas réels de personnes condamnées à mort ou engagées contre la peine de mort, et montrent qu'il est possible de défendre un autre choix que l'application de la peine capitale.

La méthodologie de l'Éducation aux droits humains.

L'Éducation aux droits humains est une éducation :

Sur les droits humains : les notions abordées portent sur les droits humains, les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs,

Par les droits humains : les processus mis en place font vivre les droits humains dans leurs méthodes (participation, liberté d'expression...),

Pour les droits humains : les actions d'Éducation aux droits humains développent les capacités et les attitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains.

Les méthodes pédagogiques dites « actives » sont privilégiées.

Des situations, des dispositifs pédagogiques dans lesquels les personnes sont **parties prenantes** favorisent en effet l'évolution des points de vue et une appropriation des connaissances. **La mise en jeu** permet aux personnes qui participent d'éprouver de l'intérieur, parfois émotionnellement, la situation évoquée.

La structuration du livret pédagogique.

Ce livret pédagogique s'adresse aux équipes éducatives de collèges et lycées d'enseignement général et professionnel, et à toute personne en situation d'animation pour mener des actions d'Éducation aux droits humains. Il propose des activités pour aborder

la thématique de la peine de mort et des droits humains.

Le livret est divisé en cinq parties. Les trois premières parties sont des modules avec des parcours de progression pour :

- Se familiariser avec la thématique de la peine de mort, dans la première partie,
- Aborder l'histoire de la lutte pour l'abolition de la peine de mort, hier et aujourd'hui, dans la deuxième partie,
- Étudier les liens entre la peine de mort et les droits humains, dans la troisième partie.

Chaque partie peut être animée de manière séparée mais il est toutefois indispensable d'animer ces activités introductives avant de mener des activités des parties 4 et 5.

En effet, les activités de ces deux dernières parties sont destinées à un public déjà sensibilisé et ayant déjà des connaissances sur la peine de mort. Les parties 4 et 5 ne proposent pas de parcours de progression, mais plutôt des méthodologies différentes pour :

- Aborder les différents arguments pour ou contre la peine de mort dans la quatrième partie. Les débats se font sous des formes encadrées et des rappels aux textes de lois sont nécessaires pour bien redonner le cadre légal d'une notion qui peut paraître très abstraite en France.
- Imaginer une autre histoire, sans peine de mort, grâce à des activités créatives et artistiques dans la cinquième partie.

Pour ces parties 4 et 5, nous vous conseillons donc de sélectionner le format de l'activité que vous préférez, et qui correspond le mieux à votre public (âge, connaissance du sujet, nombre etc.) et au temps dont vous disposez.

Chaque activité est proposée pour un public à partir de 14 ans. Cependant, chaque groupe, chaque projet a ses propres caractéristiques, il est ainsi donc indispensable d'adapter les modules ou les mécaniques d'activités aux spécificités de son public et des contraintes matérielles, temporelles ou humaines (nombre de personnes participantes, temps disponible pour tout le groupe etc.).

Trois types de ressources accompagnent les activités de ce livret :

- Des fiches supports qui regroupent tout le matériel papier nécessaire à la mise en œuvre des différentes activités, et qui sont à chaque fois mentionnées dans la partie « matériel » de l'activité. L'intégralité de ces fiches support est téléchargeable à partir de la page Éducation du site d'Amnesty International France (<https://www.amnesty.fr/education>). Vous pouvez également retrouver à partir de cette page d'autres ressources pédagogiques liées à la peine de mort et son abolition.
- Des fiches mémo qui sont disponibles en fin de livret, fournissant des apports théoriques pouvant faciliter l'animation des activités et apporter des éléments de discussion.
- Des annexes qui peuvent quant à elles être utilisées pendant les activités.

Conseils pour la mise en place des activités.

L'objectif de ce livret est de proposer à toute personne en posture d'animation ou d'éducation une manière active et participative d'aborder des thématiques liées aux droits humains.

Nous partageons avec vous quelques conseils de préparation, de posture ou de méthodologie afin de faciliter l'animation des activités avec les personnes participantes.

Aménagez l'espace.

Vous pouvez par exemple disposer les tables sur les côtés et faire un cercle de chaises pour rassembler les personnes participantes sans hiérarchie. En créant des îlots de tables et chaises, vous facilitez le travail et les échanges en petits groupes. Certaines activités nécessitent également de prévoir des espaces dégagés, libres de tables et de chaises.

Privilégiez le travail en petits groupes.

Cela facilite l'expression des plus timides et la prise en compte de la parole d'un plus grand nombre de personnes participantes lors de la mise en commun des réflexions avec l'ensemble du groupe.

Veillez à faciliter une libre expression.

Lors des débats en grand groupe, prenez soin de distribuer la parole équitablement et en veillant à ce qu'aucun propos tenu ne soit interrompu, moqué ou commenté de manière impromptue.

Valorisez l'expression d'opinions.

La plupart des outils proposés permettent l'expression d'opinions : il est souvent nécessaire de rappeler qu'il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses mais que celles-ci doivent être expliquées ou argumentées.

Essayez de rester neutre.

En tant que personne en posture d'animation ou de facilitation, privilégiez l'apport d'informations et proposez des faits et leur source plutôt que des opinions ou sentiments personnels. Cet exercice de facilitation des échanges est essentiel car c'est pendant les phases de discussion que bon nombre d'activités prennent tout leur sens.

Limitez les interventions.

Pour faciliter les débats, laissez parler les personnes participantes sans intervenir dans leurs échanges, afin que chacun et chacune se sente libre de s'exprimer tant que cela reste dans l'objet du débat.

Soutenez les personnes participantes dans la construction de leur réflexion.

Apportez des éléments d'information simples sans pour autant « faire à leur place », pour leur permettre de formaliser et d'affirmer leurs propres points de vue.

Utilisez un langage inclusif et non-discriminant et adaptez l'activité.

Tenez compte de la composition du groupe, de l'âge et de l'expérience des personnes participantes, de leurs attentes, mais aussi de leurs capacités. Si une personne est en situation de mobilité réduite par exemple, il est important que vous anticipiez les changements que cela implique dans l'activité pour qu'elle puisse pleinement participer.

Fixez les règles du groupe collectivement.

Afin de garantir la liberté d'expression, dès le début des temps d'échange, fixez avec le groupe le cadre de sécurité. Pour ce faire, invitez les personnes participantes à définir les règles qui devront être respectées et les rôles nécessaires à leur respect (qui anime, qui garantit la gestion du temps, qui vérifie que la parole est respectée, etc.).

Laissez parler l'imaginaire.

Lorsque l'activité nécessite le recours à l'imagination, veillez à ce que les personnes du groupe puissent se positionner en entrant « dans la peau » de leur personnage afin de faciliter les processus d'identification nécessaires à certaines prises de conscience.

Faites régulièrement des prises de représentations et des évaluations.

Lorsque vous abordez une thématique, commencez par une activité d'expression libre, par exemple sous forme de brainstorming (tempête d'idées). Cela permet d'amorcer les réflexions et de faciliter l'adaptation des activités aux connaissances ou niveau de réflexion des personnes participantes. Prenez un moment en fin d'atelier pour réfléchir avec elles à l'évolution de leurs représentations. De la même manière, faites des bilans d'étape ou de ressentis, tout comme une évaluation en fin d'activité, d'atelier ou de projet.

Quelques pistes pour évaluer que les objectifs ont bien été atteints : faites un tour de table / bilan à chaud, distribuez un questionnaire (juste après l'activité ou plus tard), comparez les réflexions développées pendant l'activité aux éléments qui avaient émergé durant le brainstorming initial.

Préparez les activités en amont.

Prenez connaissance du déroulement de l'activité et du matériel nécessaire. Si vous ne pensez pas aborder toutes les thématiques, assurez-vous que les personnes participantes ont les prérequis nécessaires pour l'activité envisagée. Adaptez les activités selon vos objectifs et contraintes, évaluez le nombre de séances nécessaire et les étapes utiles pour mener à bien le projet.

Pour toute question ou remarque, contactez l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr

1.

Introduction à la peine de mort

- 1. Qu'est-ce que la peine de mort ?**
Le fil des mots
- 2. Les faits et les mythes sur la peine de mort.**
Recherche documentaire
- 3. Avec la peine de mort, quel droits et quelle justice ?**
Débat
- 4. Le point sur la situation.**
Carte du monde
- 5. Comprendre la peine de mort.**
Quiz mouvant

1. Qu'est-ce que la peine de mort ?

Le fil des mots

Objectifs

- Permettre une libre expression des représentations et des connaissances des personnes participantes sur la peine de mort.
- Identifier et définir les notions clés liées à la peine de mort.



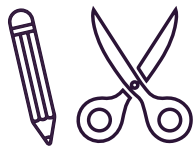
Durée

- 20 minutes.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Tableau ou grandes feuilles de papier
- Marqueurs
- Trois chaises



Préparation

- Alignez trois chaises devant le tableau (ou trois grandes feuilles de papier).
- Demandez au groupe de se mettre debout face aux chaises et au tableau.
- Prenez connaissance du glossaire pour définir les mots et les notions, ainsi que de la fiche mémo « La peine de mort » à la fin du livret.

Déroulement

1. Écrivez « peine de mort » en haut du tableau et demandez à une personne de s'asseoir sur la chaise du milieu.

2. Demandez aux autres personnes de proposer un mot qui leur vient à l'esprit quand on parle de « peine de mort ». Les deux premières personnes proposant un mot viennent s'asseoir sur les deux chaises restantes. Inscrivez les deux mots sur le tableau, sur le modèle ci-contre pour commencer l'arborescence (également sur Fiche support 1).

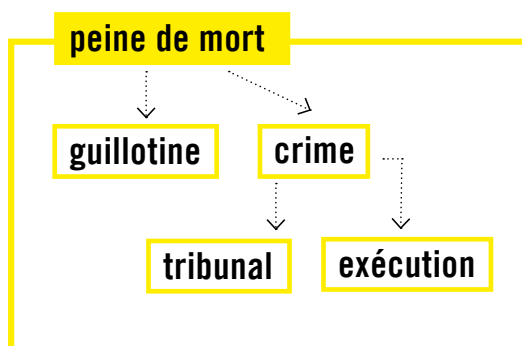
3. Demandez à la personne du milieu de choisir le mot qui lui semble le plus pertinent. La personne dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe.

4. Demandez de nouveau au groupe de proposer deux mots pour continuer l'arborescence, à partir du mot sélectionné. Les personnes proposant les mots viennent s'asseoir sur les chaises restantes, et la personne du milieu choisit de nouveau le mot qui lui semble le plus pertinent. Celle dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe. Continuez ainsi jusqu'à ce que les participantes et participants soient à court de mots.

5. Laissez un temps aux personnes participantes pour observer l'arborescence.

6. Lancez une discussion à partir des questions suivantes :
Que constatez-vous ?
Quelle est la branche la plus fournie ?
Selon vous, pourquoi ?
Avez-vous des exemples pouvant illustrer les mots proposés ?
Pouvez-vous donner les définitions des mots et notions proposés ?

L'animateur pourra s'appuyer sur le glossaire en annexe de ce livret pour donner ou clarifier les définitions.



2. Les faits et les mythes sur la peine de mort.

Recherche documentaire

Objectifs

- Analyser et déconstruire les idées reçues sur la peine de mort, identifier les faits et les mythes.
- Savoir effectuer des recherches documentaires et présenter des informations factuelles.



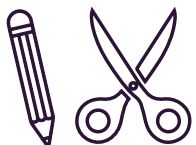
Durée

- Entre 1 et 2 heures.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Ordinateur(s) ou téléphone(s) disposant d'une connexion internet pour effectuer des recherches
- Fiche d'information « Faits et Mythes sur la peine de mort » (Fiche support 2)



Préparation

- Imprimez des fiches d'information pour les groupes.
- Lisez attentivement la fiche d'information.

Déroulement

1. Divisez les participants en groupes de 3 ou 4 personnes et distribuez la fiche d'information.

2. Attribuez à chaque groupe une affirmation et la question correspondante, tirées de la fiche d'information, afin que les participants effectuent des recherches. Les groupes peuvent utiliser la liste de ressources disponible sur la fiche d'information ou d'autres ressources de leur choix pour effectuer des recherches autour de la question qui leur a été attribuée et y répondre, en s'appuyant autant que possible sur des exemples.

Si vous disposez d'un temps limité, vous pouvez demander à ce que les recherches soient effectuées en dehors de la séance, et consacrer plutôt le temps en présentiel aux présentations et aux échanges autour des conclusions de chaque groupe.

3. Une fois les recherches terminées, chaque groupe présente ses conclusions à l'ensemble des participants. Prévoyez du temps pour que tous les participants aient la possibilité de commenter les questions et les réponses.

3. Avec la peine de mort, quels droits et quelle justice ?

Débat

Objectifs

- Introduire les liens entre droits humains et peine de mort.
- Questionner sur le rôle de la justice.



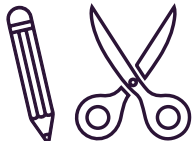
Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- 3 panneaux de positionnement (Fiche support 3) :
« Réparer : pour la famille/société »,
« Améliorer : faire changer le coupable »,
« Punir : pour dissuader à recommencer »
- Paperboard
- Scotch



Préparation

- Imprimez les 3 panneaux « Réparer : pour la famille/société », « Améliorer : faire changer le coupable », « Punir : pour dissuader à recommencer ».
- Prenez connaissance de la « Fiche mémo La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) - origines et définition ».
- Prenez connaissance de la « Fiche d'information - modèles de justice ».

Déroulement

1. Interrogez les personnes participantes sur leur connaissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). En quelle année a-t-elle été adoptée ? Quels sont les grands principes ? Il est important de rappeler le caractère universel, indivisible et inaliénable des droits humains. Vous pouvez vous appuyer sur la fiche mémo « La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)-origines et définition » à la fin de ce livret.

2. Écrivez sur un paperboard l'article 3 de la DUDH :
« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».
Demandez aux personnes participantes : que comprenez-vous de cet article ? de quelle manière peut-on faire le lien avec la peine de mort ?

3. Ensuite, proposez une réflexion sur la notion de justice. Affichez les 3 panneaux
« Réparer : pour la famille/société »,
« Améliorer : faire changer le coupable »,
« Punir : pour dissuader à recommencer » dans 3 coins opposés de la salle. Posez la question suivante aux personnes participantes : selon vous, le rôle de la justice est de « Réparer : pour la famille/société », « Améliorer : faire changer le coupable » ou « Punir : pour dissuader à recommencer » ?

Demandez aux personnes de se positionner sous le panneau correspondant à leur réponse, et demandez ensuite à quelques volontaires d'expliquer leur choix. Vous pouvez expliquer qu'il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, et que plusieurs systèmes de justice dans le monde sont un équilibre de ces différentes composantes. Vous pouvez vous aider de la « Fiche d'information - modèles de justice » (Fiche support 3).

Pour guider les discussions, vous pouvez également demander : quelle est la différence entre la vengeance et la justice ? Est-ce que la peine de mort permet la réhabilitation des personnes ?

4. Enfin, posez la question aux personnes : selon vous, est-ce que la peine de mort répond aux rôles de la justice dont nous venons de parler ? N'hésitez pas à rappeler les échanges que vous avez eus lors de l'activité précédente, « Les faits et les mythes sur la peine de mort ».

4. Le point sur la situation.

Carte du monde

Objectifs

- Connaître les différentes catégories de pays en termes d'abolition de la peine de mort.
- Appréhender la situation dans le monde.
- Articuler les données avec ses connaissances géographiques.



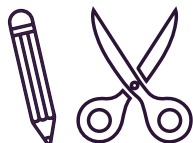
Durée

- Entre 1 heure et 1 heure 30.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Une grande carte du monde
- Des punaises (une cinquantaine)
- Les fiches « Exemples de pays » et « Document d'enquête » à compléter (Fiche support 5) imprimées pour chaque groupe
- Accès à un ordinateur et à une connexion Internet



Préparation

- Affichez la grande carte du monde au tableau ou sur un panneau de paperboard.
- Imprimez les fiches « Exemples de pays » et « Document d'enquête » à compléter pour chaque groupe.
- Prenez connaissance des statistiques actuelles en vous référant à la « fiche d'information - bilan sur la peine de mort en 2020 ».

Déroulement

- 1.** Au tableau ou sur un panneau de paperboard, écrivez : « pays abolitionnistes pour tous les crimes », « pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun », « pays abolitionnistes en pratique », « pays non abolitionnistes ». Demandez aux personnes participantes de rappeler la définition de chacun de ces termes. Ajoutez des éléments si nécessaire, en vous appuyant sur la fiche mémo « La peine de mort ».
- 2.** Dans un premier temps, répartissez les personnes en sous-groupes de 3 à 4 personnes, et distribuez la fiche « Exemples de pays – à compléter » : demandez-leur de nommer 3 pays pour chacune des catégories (« abolitionnistes pour tous les crimes », « abolitionnistes pour les crimes de droit commun », « abolitionnistes en pratique », « non abolitionnistes »).
- 3.** Lorsque tous les sous-groupes se sont mis d'accord, demandez à un représentant du premier groupe de partager ses réponses : il dépose sur la grande carte du monde des punaises vertes sur les « pays abolitionnistes pour tous les crimes », des punaises bleues sur les « pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun », des punaises orange sur les « pays abolitionnistes en pratique », et enfin des punaises rouges sur les « pays non abolitionnistes ». Si les autres groupes ont identifié d'autres pays, demandez-leur de venir déposer à leur tour des punaises de la couleur appropriée.
- 4.** Vérifiez ensemble si les réponses proposées sont correctes, et au besoin, déplacez les punaises avec le groupe. Vous pouvez également donner d'autres exemples de pays.
- 5.** Dans un second temps, demandez à chaque groupe d'enquêter sur 2 pays, 1 pays abolitionniste pour tous les crimes et 1 pays non abolitionniste, en remplissant la fiche « Document d'enquête - à compléter ». Assurez-vous que chaque groupe travaille sur des pays différents. Encouragez-les à enquêter sur les pays sur lesquels ils ont fait des erreurs dans la première partie afin de connaître la réalité de leur situation.

Le temps d'enquête peut être réalisé en dehors de la session d'activité ou pendant la session si vous avez accès à des ordinateurs et à une connexion Internet.
- 6.** Demandez enfin à chaque sous-groupe de faire une restitution de leur enquête en plénière.

5. Comprendre la peine de mort.

Quiz mouvant

Objectifs

- Faire le point sur ses connaissances sur la peine de mort et son actualité.



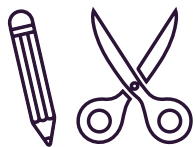
Durée

- 55 minutes.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Quiz avec 10 questions introductives sur la peine de mort
- Éléments de réponse au quiz
- Panneaux avec lettres pour le quiz mouvant (Fiche support 4)



Préparation

- Imprimez et distribuez un exemplaire du quiz pour chaque groupe.
- Imprimez un exemplaire de la fiche « Éléments de réponse au quiz » pour vous.

Déroulement

1. Introduire la peine de mort en expliquant : elle est infligée à une personne reconnue coupable d'un crime passible de cette peine, à l'issue d'un procès organisé par une juridiction légale appartenant à un État dont la législation prévoit ce châtiment.

2. Nous vous proposons 2 options d'animation :

Option 1

1. Travail en sous-groupe.

Divisez les personnes en sous-groupes et distribuez un exemplaire du quiz à chaque sous-groupe. Au sein de chaque groupe, demandez aux personnes de se consulter pour répondre aux questions du quiz.

2. Mise en commun.

Effectuez la correction en grand groupe. Avant de donner la réponse et éventuellement quelques compléments d'informations sur le sujet, les différents sous-groupes pourront expliquer les raisons de leurs choix.

Option 2

1. Dans cette option, vous rendez le quiz physique.

Divisez les personnes en sous-groupes et la salle en quatre zones, dans chaque coin de la pièce par exemple. Chaque zone correspond à une lettre (A, B, C, D).

2. Posez les questions à voix haute et demandez aux sous-groupes de choisir ensemble et dans un temps limité la ou les bonnes réponses, et de se déplacer dans la zone correspondante.

S'il y a plusieurs bonnes réponses, le sous-groupe peut se diviser sur plusieurs zones. Avant de passer à la question suivante, demandez à des volontaires d'expliquer leur choix et ajoutez des compléments d'information si nécessaire.

Variante

Avant de faire le quiz, vous pouvez dans un premier temps visionner la vidéo « Voir pour comprendre : la peine de mort avec Nota Bene » sur le site <https://www.amnesty.fr/video/voir-pour-comprendre> (ou sur la chaîne [Youtube AmnestyFrance](#)).

2.

La lutte pour l'abolition de la peine de mort, hier et aujourd'hui

- 1. L'abolition de la peine de mort.**
La frise chronologique
- 2. Focus sur le combat de M. Badinter
pour l'abolition.**
Arpentage
- 3. Micro-trottoir en 1981.**
Vidéo
- 4. Un combat toujours d'actualité.**
Étude de cas

1. L'abolition de la peine de mort.

La frise chronologique

Objectifs

- Connaître des grandes dates de l'histoire de l'abolition de la peine de mort en France et dans le monde.
- Appréhender l'histoire et l'actualité de la peine de mort dans le monde.



Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Fiche support 6:
 - Les cartes historiques découpées
 - La fiche Frise chronologique - données
- Des feuilles A6 vierges (Feuille A4 découpée en 4)
- Des marqueurs et stylos
- Une ficelle, du scotch ou tout élément pouvant représenter le déroulement du temps.



Préparation

- Imprimez les feuilles cartes historiques et découpez-les pour que chaque item soit sur une feuille à part.
- Imprimer la « Fiche frise chronologique - données ».

Déroulement

- 1.** Demandez aux personnes participantes de réfléchir à des faits historiques ou récents qui leur semblent représentatifs et importants dans l'histoire de l'abolition de la peine de mort. Demandez-leur d'inscrire un fait avec la date correspondante par feuille.
- 2.** Installez une ligne au sol sur plusieurs mètres, le début de la ligne à gauche représentant le début de l'humanité, la fin de la ligne à droite la date du jour où vous menez l'activité.
- 3.** Demandez aux personnes de venir situer sur cette ligne les feuilles qu'ils ont préparées, en les ordonnant chronologiquement. Laissez les personnes se questionner entre elles sur les faits et dates inscrites et le groupe vérifier que la chronologie des événements a été respectée. Si vous le souhaitez et que ces faits ne sont pas ressortis spontanément dans le groupe, proposez de disposer les cartes historiques fournies. Vérifiez la chronologie en vous référant à la Fiche « Frise chronologique - données ».
- 4.** Vous pouvez ensuite questionner les personnes participantes : y a-t-il des faits, des dates qui vous ont étonnés ? Quelles réactions vous inspirent cette frise chronologique ?

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez poursuivre ce travail sur l'évolution de la peine de mort dans l'histoire, vous pouvez visionner la vidéo suivante : « Amnesty International - Histoire de la peine de mort », par Tim Bentley, sur la chaîne [YouTube AmnestyFrance](#).

2. Focus sur le combat de M. Badinter pour l'abolition.

Arpentage

Objectifs

- Incarner le combat de l'abolition de la peine de mort.
- Connaître une des grandes figures françaises abolitionnistes.



Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Les textes de présentation de Robert Badinter (Fiche support 7)
- Des feuilles blanches
- Des stylos



Préparation

- Imprimez les textes de présentation de Robert Badinter.

Déroulement

- 1.** Expliquez que vous allez reconstituer collectivement le parcours de Robert Badinter dans son combat pour l'abolition de la peine de mort. Chaque sous-groupe va étudier une partie importante de son combat.
- 2.** Répartissez les personnes participantes en 3 sous-groupes, et distribuez-leur le texte de présentation qu'elles vont devoir étudier. Demandez-leur de préparer un résumé du texte.
- 3.** Quand la préparation est terminée, demandez à un ou une représentante du groupe de venir présenter le résumé à l'ensemble des personnes participantes à la Fiche « Frise chronologique - données ».

- 4.** Posez ensuite des questions à tout le groupe :
Qui est Robert Badinter ?
Quelles professions a-t-il exercé ?
Quel rôle a-t-il joué dans l'abolition de la peine de mort en France ?
Quel était le contexte en France ?
Est-ce que la population française soutenait l'abolition ?
Quels étaient ses arguments pour l'abolition ?
Quel est son combat aujourd'hui ? (L'abolition universelle)
Appuyez-vous sur l'ensemble des personnes participantes pour répondre aux questions, tout en complétant les réponses si nécessaire.

Option : vous pouvez finir ce travail en visionnant le témoignage de M. Badinter, « Robert Badinter, une vie de lutte contre la peine de mort » sur notre chaîne [YouTube AmnestyFrance](#).

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez poursuivre ce travail sur les grandes figures abolitionnistes contre la peine de mort en France, nous vous proposons des pistes dans la Fiche support 7 : « Des pionniers contre la peine de mort en France ».

3. Micro-trottoir en 1981.

Vidéo

Objectifs

- Connaître le contexte de l'abolition de la peine de mort en France.
- Faire ressortir les grandes idées d'une vidéo.



Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Connexion Internet
- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Fiche de compréhension (Fiche support 8)



Préparation

- Installez le matériel de projection et préparez la vidéo.
- Imprimez une fiche de compréhension par personne participante.

Déroulement

1. Annoncez que vous allez diffuser une vidéo de l'Institut national de l'Audiovisuel, qui dure à peu près 5 minutes. Expliquez que cette vidéo est tirée du journal télévisé de 20h sur la chaîne Antenne 2, le jour du débat sur l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée générale, le 17 septembre 1981. Demandez aux personnes participantes d'écouter et de regarder attentivement la vidéo.

2. Après ce premier visionnage, demandez aux personnes : qu'avez-vous retenu de cette vidéo ? De quoi s'agit-il ? Quel est le contexte ? Qui parle ?

3. Distribuez ensuite une fiche de compréhension par personne. Demandez-leur de la compléter pendant le deuxième visionnage. Vous pouvez leur laisser quelques minutes après pour finir de la compléter.

4. Partagez ensuite les réponses en grand groupe, en prenant les questions une par une.

5. Pour conclure, vous pouvez poser la question suivante : selon vous, est-ce que la peine de mort est toujours un débat d'actualité aujourd'hui en France ? Pourquoi ?
Ce sujet peut en effet être mis en avant lors d'un événement tragique, très lourd émotionnellement (par exemple : des actes terroristes, des crimes contre des enfants etc.).
Pourtant, depuis le 19 février 2007, le Parlement a inscrit dans la Constitution l'interdiction de la peine de mort.

4. Un combat toujours d'actualité.

Étude de cas

Objectifs

- Prendre connaissance de personnes engagées pour l'abolition de la peine de mort.
- Prendre conscience que le combat pour l'abolition universelle est toujours d'actualité.



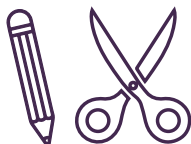
Durée

- **1^{ère} partie** : 30 minutes minimum.
- **2^e partie (option)** : 90 minutes minimum (temps de recherche en autonomie chez soi ou 1 heure, puis 30 minutes de restitution et affichage).



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Les portraits de Défenseuses et Défenseurs des droits humains contre la peine de mort (Fiche support 9)

Pour la partie optionnelle :

- Des grandes feuilles blanches
- Un ordinateur par groupe et une imprimante
- Un mur pour la galerie de portraits



Préparation

- Imprimez les « Portraits de Défenseuses et Défenseurs des droits humains contre la peine de mort »

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en groupes et distribuez-leur les portraits de Défenseuses ou Défenseurs des droits humains. En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez choisir parmi les 6 portraits, ceux qui vous semblent les plus intéressants.

2. Demandez aux personnes participantes de lire les portraits distribués et entamez une discussion en grand groupe : quels sont les points communs entre ces personnes ? Quelles sont leurs spécificités ? Quels adjectifs utiliseriez-vous pour les décrire ? Pourquoi se battent-elles pour l'abolition de la peine de mort ? De quelle manière ? Quels sont leurs arguments contre la peine de mort ?

3. En option, vous pouvez proposer de créer une galerie d'affiches de personnes engagées pour l'abolition de la peine de mort. Formez des groupes de 2 à 4 personnes et demandez-leur de préparer au moins une présentation d'une personne sur une grande feuille. Chaque groupe peut créer autant de présentations qu'il le souhaite. Pour cela, chaque groupe peut :

- S'inspirer des portraits des Défenseurs et Défenseuses des droits humains (Fiche support 9), puis chercher à en savoir plus sur ces personnes en effectuant une recherche documentaire,
- Rechercher sur Internet d'autres exemples

de femmes ou d'hommes s'étant engagés pour l'abolition de la peine de mort et les présenter. Pour chaque personne qu'il souhaite présenter, le groupe met en scène la personne, une petite biographie, son pays d'origine, le contexte de son combat, ses arguments contre la peine de mort, ses victoires marquantes, une citation etc. Cette présentation peut être visuelle, avec des photos, des dessins, accompagnée de texte : chaque groupe est libre de créer la ou les présentation(s) qu'il souhaite sur une grande feuille.

4. Lors de la restitution, chaque groupe vient présenter à l'oral chaque portrait en présentant la personne, une petite biographie et la raison pour laquelle cette personne leur semble incarner la lutte pour l'abolition. Il affiche ensuite le portrait dans la Galerie.

3.

Les droits humains et la peine de mort

- 1. La DUDH et la peine de mort.**
Étude de cas
- 2. Les mineurs et la peine de mort.**
Étude de cas
- 3. Expérimenter les discriminations.**
Le pas en avant
- 4. La peine de mort et les discriminations.**
Étude de cas

1. La DUDH et la peine de mort.

Étude de cas

Objectifs

- Prendre connaissance de portraits de personnes condamnées à mort dans divers pays.
- Faire le lien entre la peine de mort et les droits humains.



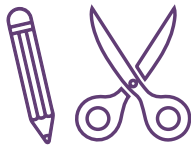
Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Les portraits (Fiche support 10)
- Déclaration universelle des droits de l'homme - version simplifiée (Fiche support 11)



Préparation

- Imprimez les portraits.
- Aménagez la salle en îlots de manière à faire des petits groupes de travail.
- Lisez attentivement la fiche mémo « Les droits en lien avec la peine de mort ».

Déroulement

1. Formez des groupes de 2 à 4 personnes et distribuez un portrait par groupe. Chaque groupe travaille sur un portrait ; plusieurs groupes peuvent travailler sur le même portrait.

2. Invitez chaque groupe à prendre connaissance du portrait et à se préparer à présenter la personne du portrait :
qui est-elle ? D'où vient-elle ?
De quoi a-t-elle été accusée ?
Quelle est son histoire ?

3. Demandez aux petits groupes de présenter leur travail à l'ensemble des personnes participantes.
Si certains groupes ont travaillé sur le même portrait, demandez-leur de compléter les informations déjà partagées par le premier groupe.

4. Distribuez ensuite à chaque petit groupe la version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et demandez-leur de retrouver les articles correspondant aux droits humains évoqués dans le portrait qu'ils ou elles ont étudié.
Les personnes peuvent cocher ou entourer les articles sur leur propre Déclaration.

5. En grand groupe, demandez 2 volontaires. Le premier ou la première volontaire énumère un par un les articles de la DUDH à voix haute. Lorsque le droit énuméré a été coché ou entouré par un ou plusieurs groupes, les membres du groupe se lèvent et expliquent le lien entre l'article de la DUDH et le portrait.
Le ou la deuxième volontaire note au tableau ou sur une feuille de paperboard les articles de la DUDH mentionnés.
Tous les portraits sont étudiés en même temps. Vous pouvez également vous aider de la fiche mémo « Les droits humains en lien avec la peine de mort » pour compléter les réponses.

6. Pour finir, vous pouvez poser quelques questions aux personnes participantes pour ouvrir la discussion :
quels sont les points communs et les différences entre les personnes étudiées ? Qu'avez-vous appris sur les liens entre la peine de mort et les droits humains ?

2. Les mineurs et la peine de mort.

Étude de cas

Objectifs

- Connaître la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Prendre connaissance de portraits de personnes mineures condamnées à mort, et faire le lien avec les droits humains.



Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Fiche support 13:
 - La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, version simplifiée
 - Les portraits



Préparation

- Imprimez la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, version simplifiée, pour chaque personne.
- Imprimez un portrait par groupe.

Déroulement

1. En guise d'introduction, faites un brainstorming avec les personnes participantes afin de déterminer de quels droits tous les enfants devraient disposer, et reprenez-les sous forme de liste au tableau. Distribuez des exemplaires de la version simplifiée de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et comparez les droits mentionnés dans la Convention avec ceux qui apparaissent au tableau.

2. Demandez-leur ensuite d'identifier l'article qui traite de la peine de mort (article 37). Vous pouvez également lire à voix haute l'extrait de l'article d'origine : « Les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de 18 ans ».

Demandez au groupe : « que comprenez-vous de cet article ? ». Expliquez qu'il est illégal, selon le droit international, d'exécuter des mineurs pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans, mais que certains pays ne respectent pas cet interdit.

3. Formez des groupes de 2 à 4 personnes. Chaque groupe travaille sur un portrait de mineur qui a été condamné à la peine de mort ; plusieurs groupes peuvent travailler sur le même portrait.

4. Invitez chaque groupe à prendre connaissance du portrait et à se préparer à présenter la personne du portrait : qui est-elle ? D'où vient-elle ? De quoi a-t-elle été accusée ? Quelle est son histoire ?

5. Demandez aux petits groupes de présenter leur travail à l'ensemble des personnes participantes. Si certains groupes ont travaillé sur le même portrait, demandez-leur de compléter les informations déjà partagées par le premier groupe.

6. Pour finir, vous pouvez poser quelques questions aux personnes participantes pour ouvrir la discussion : quels sont les points communs et les différences entre les personnes étudiées ? Qu'avez-vous appris sur les liens entre la peine de mort et les droits humains ?

3. Expérimenter les discriminations.

Un pas de côté

Activité adaptée de l'outil initial « Le jeu du pas en avant » créé par le CCFD-Terre Solidaire et de l'activité de l'ACAT, « Un pas en avant : la peine de mort et la pauvreté aux États-Unis ».

Objectifs

- Prendre conscience des inégalités en matière de justice et de droits humains.
- Comprendre les conséquences de ces inégalités pour chaque individu face à la peine de mort.



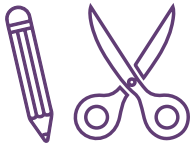
Durée

- 1 heure 30.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Fiche support 12:
 - Cartes rôles avec différents personnages
 - Liste de situations à énoncer
 - Fiche d'infos pays

- Fiche « La peine de mort, une peine inégalitaire et discriminatoire »
- Photos représentant les modes d'exécution et la liberté
- Feuilles de paperboard ou tableau



Préparation

- Imprimez la liste de situations à énoncer.
- Imprimez une fiche info pays par personne, et les cartes rôles à découper.
- Libérez la pièce de tout mobilier pour permettre aux personnes participantes d'avancer facilement.
- Dessinez une ligne au milieu de la pièce, dans le sens de la largeur, avec du scotch au sol.
- Affichez les images de mode d'exécution (chambre à gaz, pendaison, injection létale, exécution par balle) sur un des côtés de la largeur de la salle; de l'autre côté, affichez les images symbolisant la liberté.

Déroulement

- 1.** Expliquez aux personnes participantes que cette activité va leur demander de se mettre dans la peau d'un personnage qui risque la peine de mort. Pour se préparer, elles vont tout d'abord étudier des informations sur l'application de la peine de mort dans les pays d'origine des personnages (Japon, États-Unis, Iran) et en France.
- 2.** Divisez les personnes en 4 sous-groupes et distribuez à chaque sous-groupe une fiche avec les données d'un pays. Laissez-leur un temps de lecture, puis demandez-leur les éléments importants concernant le pays étudié afin de les écrire au tableau.
- 3.** Distribuez d'abord les rôles par tirage au sort. Chaque personne lit sa carte rôle sans la partager avec les autres. Demandez aux personnes ayant reçu la carte « France » de lire le message inscrit. Que ressentent ces personnes ? Et les autres ? Insistez sur le symbole de cette carte : on ne choisit pas où on naît ! Attention, les autres personnes ne partagent toujours pas d'informations sur leur propre carte rôle.
- 4.** Les personnes ayant eu une carte « France » tirent ensuite à nouveau une carte au sort afin que tout le monde puisse participer à l'activité.
- 5.** Demandez aux personnes participantes de se positionner sur la ligne au milieu de la salle. Expliquez qu'elle représente la présomption d'innocence, qui établit que toute personne mise en cause est considérée comme innocente jusqu'à ce que la justice la déclare coupable.
- 6.** Invitez les personnes à entrer dans la peau de leur personnage. Pour les aider, posez les questions suivantes : comment s'est passée votre enfance ? Quels métiers exercent vos parents ? Où vivez-vous ? À quoi ressemble votre maison ? À quoi ressemble votre vie aujourd'hui ? Quelles sont vos habitudes au quotidien ? Quelles sont vos motivations dans la vie ? Quelles sont vos peurs ? À quoi ressemblez-vous ?
- 7.** Expliquez que chaque personne a un personnage d'un pays différent, mais qu'ils partent tous de la même situation de départ, soit :
 - Vous avez été vu ou vue par un témoin sur les lieux d'une scène de crime.
 - Il s'agit du meurtre d'un ministre du gouvernement du pays dans lequel vous êtes (alternative : Il s'agit du meurtre d'un enfant de 4 ans).

3. Expérimenter les discriminations.

Un pas de côté (suite)

8. Expliquez-leur que vous allez leur lire une liste de situations. À chaque fois que les personnages seront en mesure de répondre « non » à l'affirmation, elles devront faire un pas de côté en direction des images de modes d'exécution. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si elles peuvent répondre « oui », elles devront faire un pas de côté en direction de l'image représentant la liberté.

le positionnement des autres personnes ? Certains personnages ont-ils eu le sentiment que, parfois, leurs droits humains n'étaient pas respectés ? Lesquels ? Pouvez-vous deviner le rôle joué par les autres ? (Laissez-les révéler leur personnage à ce stade de la discussion.) Quel rapport pouvez-vous faire avec les inégalités et les discriminations ? Vous pouvez vous appuyer sur la fiche « La peine de mort, une peine inégalitaire et discriminatoire ».

9. Lisez les situations une par une. Marquez une pause entre chaque phrase afin de laisser le temps nécessaire à la réflexion.

10. Une fois l'ensemble des affirmations énoncées, demandez aux personnes participantes de prendre note de leur position finale.

11. Proposez ensuite un temps d'échange autour des questions suivantes. Commencez par leur demander individuellement de caractériser leur état en un mot de ressenti. Puis continuez en posant différentes questions : qu'avez-vous ressenti en faisant un pas vers les images de modes d'exécution ? Ou vers l'image représentant la liberté ? Et en voyant

4. La peine de mort et les discriminations - États-Unis.

Étude de cas

Objectifs

- Analyser la situation des discriminations dans le système judiciaire aux États-Unis, et plus particulièrement dans le cas de la peine de mort.
- Analyser des supports traitant des liens entre les discriminations et la peine de mort.
- Identifier des discriminations basées sur un cas réel.



Durée

- 1 heure.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Fiche support 14:
 - Fiche « Procédure judiciaire - États-Unis »
 - Fiche d'information - États-Unis
 - Portrait d'Anthony Graves

- Vidéo « My Last Day » (« Mon dernier jour »), témoignage d'Anthony Graves : <https://www.youtube.com/watch?v=qSJofCXrklk>

- Vidéoprojecteur
- Une connexion Internet



Préparation

- Imprimez une fiche « Procédure judiciaire – États-Unis » pour chaque personne.
- Préparez le vidéoprojecteur pour le visionnage de la vidéo.
- Imprimez le portrait d'Anthony Graves pour chaque sous-groupe.

Déroulement

1. Expliquez que cette activité est centrée sur la situation aux États-Unis, pour comprendre comment et à quel moment apparaît la discrimination dans le processus d'application de la peine de mort. Demandez aux personnes de travailler en binômes sur la fiche « Procédure judiciaire - États-Unis », qui présente les acteurs clés à chaque étape du processus, de l'arrestation à l'inculpation et au procès.

2. Demandez ensuite à des volontaires de présenter leur travail. Les autres groupes peuvent réagir et apporter des compléments si nécessaire.

Des éléments de compréhension de certains acteurs peuvent vous guider dans la fiche « Procédure judiciaire – États-Unis ».

3. Pour illustrer vos propos, regardez la vidéo « My Last Day », témoignage d'Anthony Graves, qui a passé 18 ans en prison, dont 12 dans le quartier des condamnés à mort, avant d'être innocenté. Échangez ensuite autour des questions suivantes : qu'avez-vous ressenti en voyant cette séquence ? À quoi ressemblait la vie dans le quartier des condamnés à mort ? Pourquoi les prisonniers voient-ils leur santé mentale affectée ? Que peut-on ressentir lorsque l'on voit des personnes suivre le couloir qui mène à la chaise électrique ? En quoi cela peut constituer une forme de torture ?

4. Répartissez les personnes en sous-groupes et distribuez le portrait d'Anthony Graves qui revient plus en détail sur le racisme dont est marquée son affaire. Donnez-leur la consigne suivante : aidez-vous de la fiche « Procédure judiciaire – États-Unis » pour déterminer l'étape (inculpation, procès) et les acteurs qui ont fait preuve de discrimination.

5. Demandez à un groupe volontaire de résumer le cas d'Anthony Graves à voix haute, et de donner ses réponses. Les autres groupes peuvent ensuite compléter avec leurs réponses.

6. Clôturez l'activité par une discussion. Commencez par demander ou rappeler la définition du « racisme institutionnel » indiquée dans la Fiche support 12 (mots clés et définitions). Demandez ensuite : d'après le cas d'Anthony Graves, pensez-vous qu'il existe un racisme institutionnel aux États-Unis ? Pensez-vous qu'un tel racisme institutionnel existe dans le traitement des affaires policières et lors des procès dans notre pays ? Pourquoi ?

4.

La peine de mort fait débat

- 1. Pour ou contre ?**
Débat
- 2. Le débat 6/6.**
Débat
- 3. Faut-il abolir la peine de mort aux États-Unis ?**
Jeu de rôles
- 4. À vos plaidoiries !**
Débat

1. Pour ou contre ?

Débat

Objectifs

- Développer les capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation.
- Favoriser la dynamique de production collective.
- Trouver les arguments fréquents pour et contre la peine de mort.



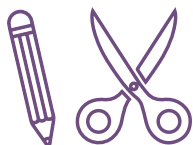
Durée

- 45 minutes.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Feuilles A4 et stylos



Préparation

- Disposez les tables en U pour permettre aux groupes « pour » et « contre » de se faire face tout en étant observés par le groupe « neutre ».

Déroulement

1. Divisez les personnes participantes en 3 groupes : un groupe « pour », un groupe « contre » et un groupe « neutre » sur le sujet « La peine de mort devrait être abolie dans tous les pays du monde ». Précisez que les personnes vont préparer leurs arguments en fonction du rôle qui leur est assigné, même s'ils ne souscrivent pas personnellement à l'opinion qu'ils doivent défendre.

2. Les groupes « pour » et « contre » travaillent chacun de leur côté pour préparer une liste d'arguments pour défendre leurs positions. Le groupe « neutre » prépare une liste, en 2 colonnes, d'arguments « pour » et d'arguments « contre » qui leur semble les plus convaincants (2-3 chacun).

3. Proposez ensuite un débat entre les deux équipes « pour » et « contre » : chaque groupe présente ses arguments, écoute les arguments des autres, et peut poser des questions à l'autre équipe et tenter de réfuter les arguments de l'autre équipe. Assurez-vous de l'écoute et de la bienveillance des personnes les unes avec les autres, et soyez attentif ou attentive à ce que tous et toutes soient impliqués s'ils le souhaitent. Faîtes également attention à réguler la parole et le temps imparti à l'activité.

4. Pendant ce temps, l'équipe « neutre » écoute et observe le débat. Elle doit décider quelle équipe a présenté les arguments les plus convaincants, en expliquant les raisons de son choix. Vous pouvez demander à l'équipe neutre si elle avait noté les mêmes arguments ou si certains étaient nouveaux.

5. Terminez par un débriefing en posant quelques questions à l'ensemble des personnes, qui sont sorties de leurs rôles : avez-vous, à titre personnel, été convaincu par certains des arguments exposés par l'équipe d'en face ? Quels sont les éléments qui vous ont semblé les plus percutants / les plus convaincants et pour quelles raisons ? Pour autant, auriez-vous changé de camp si vous en aviez eu la possibilité ? Si non, pourquoi ?

Pour aller plus loin

Vous pouvez demander aux personnes participantes d'effectuer des recherches sur les cas sur lesquels elles ont travaillé pour en savoir plus.

Nous vous conseillons de faire le lien avec l'activité « Les faits et les mythes sur la peine de mort - Recherche documentaire », tirée du premier chapitre « Introduction à la peine de mort ».

Vous pouvez soit animer cette activité à la suite des débats, soit, si vous l'avez déjà animée, reprendre chaque argument des personnes participantes et déterminer ensemble s'il s'agit d'un mythe ou d'un fait.

2. Le débat 6/6.

Débat

Objectifs

- S'appuyer sur l'intelligence collective et rechercher ensemble des idées sur la peine de mort.
- Confronter ses idées à celles des autres pour tenter d'identifier les plus intéressantes.



Durée

- Entre 35 minutes et 2 heures (en fonction du nombre de questions posées).



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Un paperboard ou un tableau



Préparation

- Créez des îlots de 6 personnes avec des tables et des chaises réunies.

Déroulement

1. Répartissez les participants en groupes de 6. Chaque groupe choisit en son sein, une personne qui rapporte et une personne garante du temps pour faciliter les échanges.

2. Donnez la consigne suivante : «chaque groupe dispose de 6 minutes pour produire une réponse commune à la question posée. Chaque membre du groupe s'exprime à tour de rôle, pendant une minute».

Posez des questions ouvertes ou polémiques (l'activité n'a aucun intérêt si on peut répondre rapidement à la question).

Commencez par une question, par exemple :

- La peine de mort est-elle toujours un sujet d'actualité en France ?
- Pourquoi le fait de parler de la peine de mort peut être difficile ?
- A quoi est-ce que cela sert d'emprisonner ou d'exécuter les criminels ?
- Peut-on justifier la peine de mort quand la sécurité de la nation est en jeu ?
- Quels sont les freins à l'abolition universelle ?

3. Demandez ensuite au rapporteur de chaque groupe de restituer les réponses des membres de son groupe, sans répéter les idées déjà émises par les autres groupes. Pendant la mise en commun, notez toutes les idées au tableau en tentant de les regrouper de manière logique. Vous pouvez enfin résumer les arguments donnés.

4. Si vous le souhaitez, vous pouvez poser une deuxième question, et procéder au même travail d'expression et de mise en commun. Puis de la même manière, vous pouvez passer ensuite à une troisième et autant de questions que vous le souhaitez.

5. Terminez l'activité par une discussion commune : avez-vous, à titre personnel, été convaincu par certains des arguments exposés par les autres personnes ? Quels sont les éléments qui vous ont semblé les plus percutants / les plus convaincants et pour quelles raisons ?

Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de faire le lien avec l'activité « Les faits et les mythes sur la peine de mort - Recherche documentaire », tirée du premier chapitre « Introduction à la peine de mort ». Vous pouvez soit animer cette activité à la suite des débats, soit, si vous l'avez déjà animée, reprendre chaque argument des personnes participantes et déterminer ensemble s'il s'agit d'un mythe ou d'un fait.

3. Faut-il abolir la peine de mort aux États-Unis ?

Jeu de rôles

Objectifs

- S'instruire sur la question de la peine de mort aux États-Unis.
- Écouter et porter la voix de groupes divers.
- Examiner de manière critique les différents points de vue qui existent sur la peine de mort.



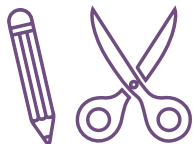
Durée

- Entre 1 heure et 2 heures. (1 heure de préparation - facultatif et 1 heure de débat).



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Fiche d'information sur la peine de mort aux États-Unis
- Fiche rôles (Fiche support 15)



Préparation

- Disposez les tables et les chaises en cercle pour le débat.
- Imprimez les cartes rôles.

Déroulement

1. Présentez la thématique du débat que vous allez animer : « Faut-il abolir la peine de mort aux États-Unis ? ». Lisez à voix haute la fiche d'information sur les États-Unis et échangez autour de son contenu : est-ce que les personnes sont surprises par certaines de ces informations ? Pourquoi cette situation est-elle si complexe ?

2. Répartissez les personnes participantes en 6 groupes. Expliquez-leur qu'elles joueront le rôle de plusieurs groupes formant une commission réunie pour débattre de la question suivante : faut-il abolir la peine de mort aux États-Unis ? Distribuez une fiche rôle à chaque groupe. Laissez-leur 10 minutes pour préparer leurs arguments pour le débat en fonction du rôle qui leur est assigné, même s'ils ne souscrivent pas personnellement à l'opinion qu'ils doivent défendre. Ils devront prévoir une restitution d'1 minute, avec une présentation de leur groupe et 3 arguments pour ou contre la peine de mort. Chaque sous-groupe désignera un rapporteur chargé d'exposer sa décision au reste du groupe.

3. Les rapporteurs viennent un par un présenter leurs arguments. Les autres personnes peuvent lever leur fiche rôle si elles souhaitent poser des questions à propos des arguments donnés. Une fois tous les rapporteurs passés, procédez à un vote à main levée pour aboutir à une décision finale quant à l'abolition de la peine de mort aux États-Unis.

4. Demandez aux personnes de sortir de leur rôle, et engagez une discussion : qu'avez-vous pensé de votre rôle ? Qu'avez-vous appris ? Cette activité a-t-elle changé votre opinion sur la peine de mort ? Pourquoi ? Quels arguments vous ont le plus et le moins convaincu ? Êtes-vous d'accord avec la décision prise par l'ensemble du groupe ? Pourquoi ? Quels facteurs influencent la position des États-Unis par rapport à une question comme la peine de mort ? Les points suivants peuvent vous aider à explorer ces questions avec les personnes participantes. Parmi les facteurs pouvant influencer la position d'un pays par rapport à la peine de mort figurent les éléments suivants : des considérations religieuses, telles que les enseignements de la religion officielle du pays ; des considérations politiques, telles que le niveau d'adhésion des électeurs à la peine de mort, l'inquiétude parmi la population concernant le taux de criminalité, l'influence du pays et ses relations avec les autres pays ; des considérations économiques, telles que la comparaison entre le coût du maintien en détention des personnes par rapport au coût de leur exécution.

Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de faire le lien avec l'activité « Les faits et les mythes sur la peine de mort-Recherche documentaire », tirée du premier chapitre « Introduction à la peine de mort ». Vous pouvez soit animer cette activité à la suite des débats, soit, si vous l'avez déjà animée, reprendre chaque argument des personnes participantes et déterminer ensemble s'il s'agit d'un mythe ou d'un fait.

4. À vos plaidoiries !

Débat

Objectifs

- Incarner la thématique de la peine de mort.
- Confronter des points de vue différents sur la peine de mort.
- Développer ses compétences d'argumentation.



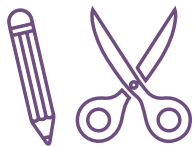
Durée

- Entre 1 heure et 2 heures.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- La fiche des cas (Fiche support 16)
- Des feuilles, des stylos



Préparation

- Imprimez chaque cas 2 fois (un pour le rôle du procureur/de la procureure, et un pour l'avocat/l'avocate de la défense).
- Imprimez, découpez et pliez les rôles pour procéder au tirage au sort.

Déroulement

1. Expliquez aux personnes participantes que vous allez simuler les plaidoiries d'un tribunal, dans un pays qui peut avoir recours à la peine de mort. Les cas qu'elles vont défendre sont des cas réels que vous pourrez leur faire découvrir par la suite.

2. Répartissez le groupe en 6 sous-groupes. Chaque groupe tire au sort un cas et son rôle : soit le procureur/ la procureure, soit l'avocat/l'avocate de la défense. Ils doivent ensuite créer une plaidoirie convaincante en faveur ou contre la peine de mort pour l'accusé, en fonction de leur rôle. La plaidoirie doit avoir une introduction, un développement et une conclusion avec une requête claire.

3. Demandez ensuite à chaque groupe de désigner un rapporteur pour « plaider » devant le reste du groupe. Commencez par le premier cas. C'est le procureur/la procureure qui parle en premier, puis l'avocat/l'avocate de la défense. Tout le monde écoute avec attention et sans interrompre la personne qui a la parole. Pendant la présentation des plaidoiries, le reste du groupe représente le jury : ils et elles écoutent les arguments de chaque partie.

4. Procédez ensuite aux délibérations du jury, qui doivent décider parmi ces options : coupable ou non coupable,

et si coupable, peine de mort ou peine de prison. Les groupes qui ont plaidé sont présents aux délibérations (à la différence de ce qui se passe en réalité) : encouragez-les à bien écouter et observer pour alimenter les discussions ensuite.

5. Vous pouvez ensuite réitérer l'exercice de plaidoirie avec les autres cas, un par un.

6. Terminez par une discussion tous ensemble : quelles difficultés avez-vous rencontrées dans vos rôles (procureur, avocat de la défense, juré) ? Qu'avez-vous ressenti ? Comment avez-vous trouvé vos arguments ? Quels sont les arguments qui vous ont le plus touché ? Pourquoi ?

Pour aller plus loin

Vous pouvez demander aux personnes d'effectuer des recherches sur les cas sur lesquels elles ont travaillé pour en savoir plus.

Vous pouvez également poursuivre cette activité avec l'activité « Avec la peine de mort, quels droits et quelle justice ? - Débat, tirée du premier chapitre Introduction à la peine de mort ».

Nous vous conseillons de faire le lien avec l'activité « Les faits et les mythes sur la peine de mort - Recherche documentaire », tirée du premier chapitre « Introduction à la peine de mort ».

Vous pouvez soit animer cette activité à la suite des débats, soit, si vous l'avez déjà animée, reprendre chaque argument des personnes participantes et déterminer ensemble s'il s'agit d'un mythe ou d'un fait.

5.

Activités créatives : un monde sans peine de mort est possible

- 1. Une autre histoire pour Petit Bourreau.**
Dessin
- 2. Clamez le droit à la vie !**
Slam
- 3. Une affiche pour l'abolition de la peine
de mort.**
Arts plastiques
- 4. Vos mots pour les enfants.**
Rédaction

1. Une autre histoire pour Petit Bourreau.

Dessin

Objectifs

- Imaginer un autre monde, un monde sans peine de mort.
- Développer ses talents créatifs.



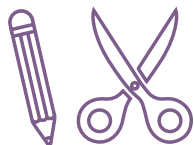
Durée

- À partir de 10 minutes.



Public

- À partir de 1 personne.



Matériel

- Fiche support 17:
 - Image de Petit Bourreau
 - Image de Petit Bourreau - sans fond
- Des feuilles
- Des crayons
- De la peinture
- Des gommettes etc.



Préparation

- Imprimez l'image de Petit Bourreau.
- Imprimez l'image de Petit Bourreau - sans fond, ou dessinez-la sur papier libre.

Déroulement

1. Nous vous conseillons de commencer par lire la bande dessinée « Le Petit Bourreau de Montfleury » de Marty Planchais (éditions Sarbacane), mais l'activité est possible sans cette lecture.

2. Observez ensuite l'image de Petit Bourreau extraite de la BD (Fiche support 17) et lisez le texte suivant, qui l'accompagne :

« Si la peine de mort est toujours en vigueur dans de trop nombreux pays, elle a été abolie en France en 1981. À Montfleury, Petit Bourreau aimerait bien en faire autant. Il ne veut pas être responsable de la mort de prisonniers et rêve d'une autre vie. »

3. À partir de l'image en noir et blanc et sans fond (imprimée ou dessinée - Fiche support 17), proposez de recréer une autre histoire dans un monde sans hache et sans échafaud, et d'imaginer tout ce que le personnage pourrait faire d'autre. Dessin, peinture, collage... Que chaque personne laisse libre cours à son imagination.

2. Clamez le droit à la vie !

Slam

Objectifs

- Développer la réflexion créative autour de la peine de mort et son abolition.
- Apporter dynamique et interactivité entre personnes participantes.



Durée

- 1 heure 30.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Des feuilles
- Des crayons
- Du paperboard
- Des marqueurs



Préparation

- Installez les tables suffisamment espacées les unes des autres, de sorte à ne pas entendre ce qui se dit dans les autres équipes concurrentes.

Déroulement

1. Les personnes participantes sont réparties en groupes restreints de 4 à 5, et se choisissent un nom pour leur groupe.

2. Chaque groupe choisit un des 2 articles suivants de la Déclaration universelle des droits de l'homme :
- l'article 3 « **Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne** ».

- l'article 5 « **Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.** »
Chaque groupe travaille ensuite sur ce droit en rimes.

Avant de laisser les groupes travailler sur leur slam, assurez-vous que chaque groupe a bien compris le sens de l'article sur lequel il va travailler.

Vous pouvez leur conseiller de faire une liste de mots qui se terminent par une même syllabe ou leur proposer un début de phrase à compléter (« J'ai le droit de... » / « J'ai fait un rêve... ») pour les aider à se lancer.

Rassurez-les ! Encouragez chaque personne à se lancer dans l'exercice ; elles pourraient se surprendre elles-mêmes.

3. À la fin du temps imparti, chaque groupe désigne un rapporteur ou se répartit les rimes pour lire/slamer sa production.

Si vous le souhaitez, vous pouvez mettre en place une victoire à l'applaudimètre : le groupe qui a obtenu le plus de bruit est désigné vainqueur.

3. Une affiche pour l'abolition de la peine de mort.

Arts plastiques

Objectifs

- S'approprier le concept de l'abolition de la peine de mort.
- Développer ses talents créatifs.



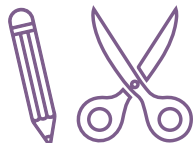
Durée

- À partir de 30 minutes.



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Des feuilles
- Des crayons
- De la peinture
- Des gommettes etc.



Préparation

- Pas de préparation particulière.

Déroulement

- 1.** Réfléchissez à ce que le « droit à la vie » vous évoque : quelles sont les couleurs, les images, les personnages etc. qui apparaissent dans votre esprit ?

- 2.** Créez ensuite un poster qui symbolise le slogan suivant : « La peine de mort est condamnée à disparaître ». Laissez libre court à votre imagination et votre créativité !

4. Vos mots pour les enfants.

Rédaction

Objectif

- Exprimer de manière créative ses sentiments et son opinion sur la peine de mort pour les enfants.



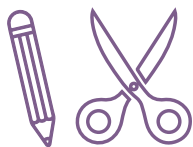
Durée

- Environ 1 heure (à adapter en fonction du format choisi).



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Paperboard ou tableau
- Marqueurs
- Stylos
- Feuilles



Préparation

- Pas de préparation particulière.

Déroulement

1. Expliquez aux personnes participantes qu'exécuter des personnes pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans constitue une violation de la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations unies. De manière individuelle, demandez-leur d'écrire les phrases, les mots et les sentiments qui leur viennent à l'esprit lorsque l'on parle de peine de mort et d'enfants.

2. Grâce à ces premières impressions, demandez-leur de produire une œuvre écrite sur le format de leur choix : un poème, une nouvelle, une dissertation etc. Cette production devra exprimer leurs pensées sur la question des enfants et de la peine de mort.

Pour les guider, vous pouvez leur proposer de réfléchir aux questions suivantes : que pourrait-on faire pour que les gouvernements respectent le droit ? Comment pourriez-vous agir à ce sujet ?

Expliquez-leur qu'elles pourront présenter ce travail au reste du groupe ultérieurement. En fonction du temps dont vous disposez, vous pouvez leur demander d'effectuer ce travail en dehors de la séance.

3. Une fois le travail de rédaction terminé, demandez à chaque personne de choisir la phrase la plus percutante de sa production écrite. Les personnes qui le souhaitent peuvent écrire cette phrase sur le paperboard, ou lire à voix haute un extrait de leur texte.

Pour aller plus loin

En amont ou à la suite de cette activité, vous pouvez animer l'activité d'étude de cas autour de la peine de mort et des mineurs contenue dans ce livret.

Fiches Mémo

Fiche Mémo 1.

L'indispensable sur les droits humains.

Fiche Mémo 2.

La Déclaration universelle des droits de l'homme.

Origines et définition

Fiche Mémo 3.

La peine de mort.

Fiche Mémo 4.

Les droits humains en lien avec la peine de mort.

Fiche Mémo 1.

L'indispensable sur les droits humains

« Droits de l'Homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils ont donc privé les femmes de leurs droits.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot « homme » dans le nom original et historique de la « Déclaration universels des droits de l'homme ».

Les différentes générations de droits

Apparus au XVIII^e siècle, les droits civils et politiques :

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.) ;
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion) ;
- Droits dans les procédures judiciaires ;
- Droits de participation ;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

Apparus au cours du XIX^e siècle, droits économiques, sociaux et culturels :

- Droit au travail ;
- Droit à des conditions de travail équitables ;
- Droit de s'organiser dans des syndicats ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Protection de la famille ;
- Droit à un mode de vie convenable ;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

Au cours des années 1970, droits collectifs ou solidaires :

- Droit au développement ;
- Droit à la paix ;
- Droit à un environnement propre et sain ;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour inclure les droits environnementaux.

Les grands principes



Fiche Mémo 2.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) - origines et définition

La DUDH, un idéal de justice et de liberté.

Après la Seconde Guerre mondiale, dans la foulée de la création de l'ONU (Organisation des Nations unies), pour la première fois dans l'histoire, la France propose aux autres pays l'établissement de droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les êtres humains. Adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est définie dans son préambule comme « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Sur les 56 pays alors membres de l'ONU, 48 voteront pour, et 8 s'abstiendront (l'URSS, 5 pays socialistes, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite). Trois personnes jouent un rôle capital dans sa rédaction : Eleanor Roosevelt, personnalité politique et militante américaine, le Dr Chang, un juriste chinois et René Cassin, professeur en droit, résistant français pendant la Seconde Guerre mondiale.

La forme de la déclaration sera préférée à d'autres propositions car elle n'a pas de force contraignante pour les États. Elle a le mérite de pouvoir être adoptée rapidement, contrairement à des conventions ou des traités qui nécessiteraient des discussions et des négociations, sans doute longues et difficiles avec les gouvernements.

Ce que contient la Déclaration.

La DUDH proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits.

Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale. Toutefois, elle est intégrée aux préambules d'autres textes juridiques nationaux qui, eux, ont une force obligatoire légale.

La DUDH expose l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels inhérents à toute personne humaine.

Les droits civils et politiques permettent à chacune et chacun de se défendre contre les abus des États. On y retrouve notamment la liberté d'opinion, d'expression, de se réunir et de manifester, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage, et le droit à la vie.

La DUDH proclame des **droits économiques, sociaux et culturels** qui ont pour but d'assurer à chacune et chacun la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables à son épanouissement personnel. Ce sont notamment les droits à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, à la santé et à la formation mais aussi à la protection de la famille et des enfants. Ces droits impliquent une intervention de l'État.

Ces droits humains sont aussi :

- **Inaliénables** : personne ne peut être privé de ces droits, qui sont innés.
- **Interdépendants** : tous ces droits sont liés et ont la même importance.
- **Universels** : ils s'appliquent à toutes et tous, partout dans le monde.

Les principes de la DUDH se retrouvent dans de nombreuses cultures et le texte a été rédigé par des représentants de régions et traditions culturelles différentes. Sa spécificité est justement de dépasser les frontières étatiques, culturelles, religieuses...

Ainsi, l'universalité des droits et libertés énoncés dans la DUDH s'applique à tous « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (article 7).

Un idéal renforcé par le droit international.

Le texte pose un cadre, un « idéal à atteindre » pour reprendre les termes du Préambule de la Déclaration. De nombreux textes internationaux ou régionaux ont été adoptés dans les années suivantes pour renforcer l'effectivité des droits fondamentaux énoncés dans la DUDH. Des textes plus contraignants qui permettent de désigner et poursuivre les auteurs de violations des droits humains et d'obtenir justice pour celles et ceux dont les droits sont ignorés ou bafoués.

Dès 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté deux textes qui reprennent le contenu de la DUDH : le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels.

Entrés en vigueur en 1976, ces deux pactes et leurs protocoles facultatifs constituent avec la DUDH « la Charte internationale des droits de l'homme ».

L'actualité de la DUDH.

Le monde a considérablement changé depuis l'adoption de la DUDH en 1948. Les bouleversements géopolitiques ont modifié les équilibres mondiaux.

Les Nations unies sont passées de 50 à 192 États membres (donnée de 2021) qui par principe adhèrent à la Charte des Nations unies et à une série d'autres textes.

Pour autant, les violations des droits humains sont multiples et de très nombreuses personnes ne jouissent toujours pas des droits et libertés inscrits dans la DUDH. Ces graves manquements sont particulièrement imputables aux États et aux décideurs qui ne respectent pas les engagements pris en 1948 et inscrits dans la DUDH.

La DUDH a pourtant permis de nombreuses avancées et progrès en termes de garantie de protection des droits humains, ne serait-ce qu'en inspirant des textes de droit international. Ce corpus juridique a permis de réelles avancées dans de nombreux domaines, notamment :

- Le combat contre le recours à la peine de mort est devenu universel avec plus de 100 pays qui ont adopté un moratoire sur la peine capitale dans le monde.
- De nombreux mécanismes de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été institués, ce qui est inédit.

Pour aller plus loin vous pouvez visionner la vidéo d'Amnesty International « [Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) » (sur la chaîne Youtube d'AmnestyFrance), et consulter les autres ressources sur l'actualité de la DUDH sur le site www.amnesty.fr/.

Fiche Mémo 3.

La peine de mort

La peine de mort, de quoi s'agit-il ?

La peine de mort ou peine capitale (du latin « caput » qui signifie « tête ») est une sanction pénale ordonnant la suppression de la vie d'un condamné. Elle est infligée à une personne, reconnue coupable d'un crime passible de cette peine, à l'issue d'un procès organisé par une juridiction légale appartenant à un État dont la législation prévoit ce châtiment. Cette peine est prévue par le code pénal de l'État qui l'applique (article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - PIDCP). Son application, l'exécution, est menée par des fonctionnaires en conformité aux lois de l'État.

Quels sont les crimes passibles de la peine de mort ?

Les crimes passibles de la peine de mort varient selon les pays. En voici quelques exemples en 2020 : infraction économique, infractions aux lois sur les stupéfiants, adultère, trahison et crimes contre l'État, homicide, vol à main armée, viol, blasphème, apostasie, conspiration, prostitution, homosexualité.

Dans 13 pays, l'homosexualité est passible en 2020 de la peine de mort : Iran, Arabie Saoudite, Yémen, Mauritanie, Nigeria (États du nord), Somalie, Afghanistan, Soudan, Pakistan, Émirats Arabes Unis, Gambie, Qatar, Brunei.

Dans 4 pays, l'apostasie (abandon d'une croyance, d'une religion) est passible en 2020 de la peine de mort : Mauritanie, Iran, Arabie Saoudite et Soudan.

Les modes d'exécution.

Six méthodes d'exécution subsistent dans le monde. Seul un petit nombre de pays fournit des statistiques sur l'application de la peine de mort. Au Bélarus, en Chine et au Viêt Nam, les exécutions sont classées secret d'État.

Les méthodes d'exécutions toujours en cours :

- **La pendaison** : elle est pratiquée en Égypte, Irak, Iran, Japon, Singapour...

Dans la plupart de ces pays, le condamné est amené sur une trappe, la corde est passée autour de son cou, la trappe s'ouvre et le corps chute. De cette façon, les vertèbres cervicales sont écartées, la moelle épinière coupée et la mort instantanée. En Iran, dans le cas des exécutions publiques, le condamné est soulevé et meurt par asphyxie.

- **La décapitation** : elle n'est plus pratiquée que par l'Arabie saoudite. Le condamné est amené sur une place publique. Il est obligé de s'agenouiller, tête baissée. La décollation se fait au sabre. Parfois les restes du supplicé sont crucifiés ; « pour donner l'exemple ».

- **L'injection létale** : elle a été utilisée pour la première fois aux États-Unis en 1982. Cette méthode est également utilisée en Thaïlande, en Chine, à Taiwan et au Viêt Nam. Le condamné est sanglé sur une table.

Un cathéter est installé dans une veine. Une ou plusieurs substances médicamenteuses lui sont alors injectées à dose mortelle. Depuis 2010, un grand nombre de laboratoires pharmaceutiques s'élèvent contre l'utilisation de leurs produits pour procéder aux exécutions capitales.

- **La lapidation** : c'est une forme d'exécution particulièrement cruelle. Elle n'est, de fait, appliquée qu'en Iran et au Soudan. La loi iranienne indique que les pierres utilisées pour infliger la mort par lapidation ne devront pas être grosses au point que le condamné meure après en avoir reçu une ou deux ; elles ne devront pas non plus être si petites qu'on ne puisse leur donner le nom de pierre.

- **L'exécution par arme(s) à feu** : elle est encore pratiquée au Bélarus, en Chine, au Nigéria, en Somalie, au Soudan et à Taiwan. L'objectif est d'endommager un organe vital pour provoquer la mort. Dans certains pays, une seule arme est utilisée par un policier. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, en cas d'impossibilité de pratiquer l'injection létale, la mort est donnée par un peloton d'exécution ; l'un des fusils est chargé à blanc, permettant à chaque soldat de penser qu'il n'est pas l'auteur d'une balle mortelle.

- **L'électrocution** : Seuls les États-Unis maintiennent, comme méthode d'exécution alternative à l'injection létale, la chaise électrique. Le condamné est sanglé sur une chaise en bois. Des électrodes sont placées sur son crâne rasé et à ses chevilles. Puis une haute tension est administrée deux ou trois fois de suite pendant quelques secondes. En février 2008, la Cour suprême du Nebraska a officiellement prohibé l'usage de la chaise électrique dans cet État, jugeant que cette méthode était contraire à la dignité humaine et donc anticonstitutionnelle.

Que dit le droit international ?

Le droit international est un ensemble de traités élaborés par les Nations unies, organisation internationale qui regroupe 193 pays du monde. En ratifiant les traités internationaux, les gouvernements s'engagent à adapter dans leurs lois les obligations découlant des traités.

Le droit international n'interdit pas la peine de mort mais il l'encadre et œuvre pour aboutir à la suppression de la peine capitale.

Selon le droit international, dans les pays où la peine de mort n'a pas été abolie, une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes ayant des conséquences létales ou extrêmement graves.

La peine de mort viole des droits humains fondamentaux : le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants mentionnés dans les **articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**.

Les textes de référence :

- **Déclaration universelle des droits de l'homme**

« Article 3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

« Article 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

- **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques** - PIDCP (1976), 172 États parties en 2021

« Dans les pays où la peine de mort n'est pas abolie une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes les plus graves, c'est-à-dire l'homicide volontaire. »

Fiche Mémo 3.

La peine de mort (suite)

- **2^e protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort** (1989), 86 États parties en 2021

Parce qu'il ne peut pas être juridiquement dénoncé, c'est un traité qui interdit définitivement le rétablissement de la peine de mort dans les États qui l'ont ratifié.

- **La Convention relative aux droits de l'enfant CIDE** (1989), 196 États parties en 2021

« Ni la peine capitale ni l'enfermement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. »

Et les textes juridiques régionaux ?

Voici quelques exemples de textes juridiques de différentes régions du monde sur la peine de mort, et quelques extraits :

- **Convention américaine relative aux droits de l'homme** (1978)

« Article 4. Droit à la vie

1. Toute personne a droit au respect de sa vie. Ce droit doit être protégé par la loi, et en général à partir de la conception. Nul ne peut être privé arbitrairement de la vie.

2. Dans les pays qui n'ont pas aboli la peine de mort, celle-ci ne pourra être infligée qu'en punition des crimes les plus graves en vertu d'un jugement définitif rendu par un tribunal compétent en application d'une loi prévoyant cette peine qui était

en vigueur avant la perpétration du crime.

La peine de mort ne sera pas non plus appliquée à des crimes qu'elle ne sanctionne pas actuellement.

3. La peine de mort ne sera pas rétablie dans les États qui l'ont abolie.

4. En aucun cas la peine de mort ne peut être infligée pour des délits politiques ou pour des crimes de droit commun connexes à ces délits.

5. La peine de mort ne peut être infligée aux personnes qui, au moment où le crime a été commis, étaient âgées de moins de dix-huit ans ou de plus de soixante-dix ans ; de même elle ne peut être appliquée aux femmes enceintes.

6. Toute personne condamnée à mort a le droit de demander l'amnistie, la grâce ou la commutation de la peine. L'amnistie, la grâce ou la commutation de la peine de mort peuvent être accordées dans tous les cas. La sentence de mort ne peut être exécutée tant que la demande sera pendante devant l'autorité compétente. »

- **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** (1986)

« Article 4 - La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne : Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit. »

• **Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme) (2002)**

« Article 1 - Abolition de la peine de mort
La peine de mort est abolie. Nul ne peut être condamnée à une telle peine ni exécuté. »

« Article 2 - Interdiction de dérogations
Aucune dérogation n'est autorisée aux dispositions du présent Protocole au titre de l'article 15 de la Convention. »

Quelques chiffres sur la peine de mort en 2021

Chaque année, Amnesty International publie un rapport mondial sur la peine de mort dans le monde. Vous pouvez consulter les données à jour en consultant notre site Internet : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture>.

Plus des deux tiers des pays du monde ont maintenant aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

Au 31 décembre 2021 on comptait :

Pays abolitionnistes pour tous les crimes : 108

Pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun uniquement : 8

Pays abolitionnistes en pratique : 28

Total des pays abolitionnistes en droit ou en pratique : 144

Pays non abolitionnistes : 55

Fiche Mémo 4.

Les droits humains en lien avec la peine de mort

La peine de mort ou peine capitale est une sanction pénale ordonnant la suppression de la vie d'un condamné. C'est la négation absolue des droits humains, et notamment des droits à la vie, de ne pas être soumis à la torture, et à la non-discrimination, inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Droits humains, en quoi concernent-ils la peine de mort ?

Droit à la vie

Ôter la vie à une personne, volontairement et avec préméditation, revient à dire que l'État organise un assassinat. C'est tout simplement contraire aux principes de la DUDH de manière générale.

Article 3 de la DUDH : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »

Droit de ne pas être soumis / soumise à la torture

La peine de mort est un traitement cruel, inhumain et dégradant. C'est une torture : l'attente dans le couloir de la mort est une torture psychologique et bien souvent les méthodes utilisées lors des exécutions ne sont pas sans douleur.

Article 5 de la DUDH : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

Droit à la non-discrimination

Le nombre de condamnation à mort envers des personnes d'origine socioéconomique précaire ou issues de minorités ethniques est surreprésenté. Il y a donc un clair problème de discrimination dans le système de justice qui conduit à une inégalité de traitement grave.

Article 1^{er} de la DUDH : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

Article 2 de la DUDH :

« 1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. »

Annexes

Annexe 1.
Glossaire

Annexe 2.
Ressources

Annexe 1.

Glossaire

Abolition

Suppression des lois ou coutumes rendant les crimes les plus graves passibles de la peine de mort.

À ce jour, plus de 100 pays ont supprimé la peine de mort de leurs textes de loi. Comme ce fut le cas en France en 1981.

Assassinat

Homicide avec préméditation.

Crime

Qualification juridique des infractions graves, plus graves qu'un délit. Ils sont sanctionnés par la peine de mort dans plusieurs pays du monde.

La majorité des crimes porte atteinte à l'intégrité physique d'une personne (assassinat, meurtre, viol, violences physiques ayant entraîné un homicide etc.), mais pas toutes. Dans certains pays, une part importante des infractions punissables de la peine de mort sont liées au trafic de drogues.

Crime de droit commun

Crimes qui relèvent du code pénal civil.

Décapitation

Action de couper la tête. C'est un des moyens d'exécution pour la peine de mort dans le monde.

Discrimination

En droit, une discrimination est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, fondé sur un critère prohibé par la loi et dans un domaine couvert par la loi (emploi, logement, éducation etc.).

À ce jour, la loi française reconnaît plus de 25 critères de discrimination, notamment les suivants : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, l'activité syndicale, les opinions philosophiques, les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, l'apparence physique, la situation de famille, le patronyme, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie, la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

Droits humains

« Les droits de l'Homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits de l'Homme incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de l'Homme sur un pied d'égalité et sans discrimination. »

Source : <http://www.un.org/fr/sections/issues-depth/human-rights/index.html>

« Droits de L'Homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, en parlant de « droits de l'homme » dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins. La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. C'est pourquoi Amnesty International a décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997.

Exécution

Action de mise à mort d'un condamné. Il existe actuellement 6 méthodes principales utilisées légalement dans le monde : l'injection létale, la pendaison, la décapitation, la lapidation, la chaise électrique et la fusillade.

Exécution extra-judiciaire

Action de mise à mort arbitraire d'une personne, en dehors de tout système judiciaire et sans jugement préalable d'un tribunal compétent, indépendant ou de tout recours.

Guillotine

Moyen d'exécution qui fut utilisée notamment en France pour l'application de la peine de mort par décapitation. Elle a été utilisée pour la dernière fois en France à la prison des Baumettes en septembre 1977.

Homicide

Action de tuer quelqu'un.

Inaliénabilité des droits

Inaliénable signifie que les droits humains ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence ou en temps de guerre. Ils sont inséparables de l'existence de l'individu ou la personne qui, du simple fait d'être un être humain, se voit octroyer ces droits.

Indivisibilité des droits

Indivisible signifie que les droits sont interdépendants et intimement liés et que la privation d'un droit empêche la jouissance pleine et entière de tous les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice d'autres droits. Tous les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.

Injection létale

Un des moyens d'exécutions pour la peine de mort dans le monde, qui consiste à injecter des produits à une personne condamnée pour engendrer la mort.

Lapidation

Action de tuer à coups de pierres. C'est un des moyens d'exécution pour la peine de mort dans le monde.

Meurtre

Homicide sans préméditation.

Annexe 1.

Glossaire (suite)

Moratoire

Suspension temporaire des exécutions et plus rarement des condamnations à mort. Elle est souvent provisoire à l'inverse de l'abolition qui est permanente car inscrite dans la loi.

Pardon

Action d'excuser, fait de ne pas tenir rigueur d'une faute. Par exemple en Iran : uniquement dans les cas d'homicides, l'application de la peine de mort est soumise à l'accord de la famille de la victime. Elles peuvent décider d'excuser ou non le coupable.

Pays abolitionnistes pour tous les crimes

Pays dont la législation ne prévoit la peine de mort pour aucun crime.

Pays abolitionnistes pour les crimes de droit commun

Pays dont la législation prévoit la peine de mort uniquement pour des crimes exceptionnels, tels que ceux relevant de la justice militaire.

Pays abolitionnistes en pratique

Pays dont la législation prévoit la peine de mort pour des crimes de droit commun, mais qui peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans.

Pays non abolitionnistes

Pays dont la législation prévoit la peine de mort pour des crimes de droit commun et qui l'appliquent.

Peine de mort

Sanction pénale ordonnant la suppression de la vie d'une personne condamnée, reconnue coupable d'un crime passible de cette peine, à l'issue d'un procès organisé par une juridiction légale appartenant à un État dont la législation prévoit ce châtement.

Pendaison

Action de pendre quelqu'un. C'est un des moyens d'exécution pour la peine de mort dans le monde.

Torture

Action d'infliger intentionnellement une douleur intense, qu'elle soit physique (coups, maintien dans une position douloureuse, violences sexuelles) ou psychologique (privation de sommeil ou humiliations).

Tribunal

Lieu où siègent les magistrats, où la justice est rendue. C'est l'instance qui décide la plupart du temps de la condamnation à mort.

Universalité des droits

Universalité signifie que les droits humains s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Il convient à ce titre de souligner

que l'acceptation de l'universalité des droits humains ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes.

La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

Vengeance

Action de se dédommager d'un affront, d'un préjudice. Elle répond à la loi du talion "œil pour œil, dent pour dent".

Annexe 2.

Ressources

Consultées en février 2022 :

Amnesty International :

<https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/death-penalty/>

Amnesty International États-Unis :

<https://www.amnestyusa.org/issues/death-penalty/>

Amnesty International France : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture>

Coalition mondiale contre la peine de mort : <https://worldcoalition.org/fr/>

Vie publique :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19477-labolition-de-la-peine-de-mort-en-1981-le-vote-de-la-loi>

<https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276987-abolition-peine-de-mort-1981-questions-robert-badinter>

Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Badinter

Assemblée nationale :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/robert-badinter-17-septembre-1981>

INA : <https://www.ina.fr/video/CAB8101740501/micro-trottoir-et-debat-peine-de-mort-video.html>

Retrouvez tous les textes juridiques d'importance sur la thématique Peine de mort :

<https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/act500012006fr.pdf>

Amnesty International France est reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public via l'agrément de l'Éducation nationale, et bénéficie de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

L'Éducation aux droits humains vise à faire connaître, comprendre et défendre les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L'Éducation aux droits humains a pour objectifs :

- d'accompagner **une prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains ;
- de partager **des connaissances et des compétences** qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre ;
- d'encourager à se questionner sur **les attitudes et les comportements.**

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir.

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.

Ressources disponibles sur l'Espace Éducation :
<https://www.amnesty.fr/education>

Vous souhaitez mener des projets d'Éducation aux droits humains, contactez :

- Le groupe local d'Amnesty près de chez vous : [amnesty.fr/pres-de-chez-vous](https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous)
- Notre secrétariat national : education@amnesty.fr

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle nous assure notre liberté d'action.

L'Éducation aux droits humains est une des trois compétences principales d'Amnesty International, avec la recherche et le plaidoyer.

